

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 2 novembre 2022

Étaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Chantal CZWOJDRAK, Judikaël PILLES, Maguy CARMELLI-AMADIO, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christophe PLANTY, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Michèle ROCH, Fabien VIEL

Procuration : Johan ARSAC à Judikaël PILLES, Annabel LAJOURNADE à Guylène LIA

Mme le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour sans plus attendre :

Au lotissement des Caillabènes, 2 lots (n°2 et 13) de plus viennent d'être réservés par Mr et Mme KERISAC et Mr AUDOIN;

Quant à la pompe de relevage dont on attend depuis des mois la mise en service, il semblerait que le branchement final soit proche. La commune a dû faire intervenir, à ses frais, VEOLIA à 3 reprises afin de vidanger le réseau.

Vente des lots n°2 et 13 au lotissement des Caillabènes :

(délibération)

Madame le Maire rappelle la création du lotissement des Caillabènes, comprenant 15 lots à bâtir d'une superficie variant de 735 m² à 1000 m² ; le prix de vente des lots ayant été fixé par délibération en date du 2 juin 2020 ; elle soumet au Conseil la demande d'acquisition émanant de particuliers, Mr et Mme KERISAC (lot 13) et Mr AUDOIN (lot 2).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Décide de céder
le lot n° 2 d'une superficie de 775 m² au prix de 32 000 € (hors frais de notaire) à **Mr Ludovic AUDOIN**
le lot n° 13 d'une superficie de 831 m² au prix de 34 000 € (hors frais de notaire) à **Mr et Mme KERISAC Quentin**

| LOTS | Superficie | Surface plancher | Montant |
|----------|---------------------|--------------------|--------------|
| Lot n°1 | 789 m ² | 233 m ² | 32 500 € TTC |
| Lot n°2 | 775 m ² | 229 m ² | 32 000 € TTC |
| Lot n°3 | 935 m ² | 276 m ² | 38 500 € TTC |
| Lot n°4 | 736 m ² | 217 m ² | 30 000 € TTC |
| Lot n°5 | 826 m ² | 244 m ² | 34 000 € TTC |
| Lot n°6 | 737 m ² | 219 m ² | 30 000 € TTC |
| Lot n°7 | 854 m ² | 252 m ² | 35 000 € TTC |
| Lot n°8 | 887 m ² | 262 m ² | 36 500 € TTC |
| Lot n°9 | 939 m ² | 278 m ² | 38 500 € TTC |
| Lot n°10 | 951 m ² | 281 m ² | 39 000 € TTC |
| Lot n°11 | 1003 m ² | 296 m ² | 41 000 € TTC |
| Lot n°12 | 834 m ² | 246 m ² | 34 000 € TTC |
| Lot n°13 | 831 m ² | 246 m ² | 34 000 € TTC |
| Lot n°14 | 749 m ² | 221 m ² | 31 000 € TTC |
| Lot n°15 | 844 m ² | 250 m ² | 34 500 € TTC |

- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente des lots et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Instauration d'un contrôle obligatoire des installations d'assainissement collectif lors des cessions :

Cette mesure, qui semble être une formalité, est cependant très importante pour garantir un bon raccordement des immeubles du bourg au réseau collectif. Elle permettra de révéler les systèmes non conformes et de les mettre à jour. L'étude diagnostique menée par le cabinet IRH il y a quelques années a mis en évidence certains dysfonctionnements et anomalies, pour autant toutes les installations n'avaient pu être contrôlées en raison du refus et/ou de l'absence des occupants. Les notaires seront informés de cette décision.

(délibération)

La protection de l'environnement étant devenu un enjeu prioritaire, les municipalités se doivent d'être attentives au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement de chaque bien immobilier, qu'il relève du secteur privé ou public ; Castelmoron sur Lot revêt un caractère particulier en matière d'environnement car située en bordure de rivière et construite sur un ruisseau constitué de plusieurs bras dénommé « Le Camuzol ». Le centre-bourg et ses constructions anciennes comptaient autrefois bon nombre de maisons raccordées sur ce ruisseau qui servait de collecteur des eaux usées ; aujourd'hui, face à l'importance et l'obligation de neutraliser les sources de pollution, il convient d'effectuer un contrôle régulier des installations d'assainissement afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Un diagnostic de l'assainissement collectif a été réalisé par le cabinet IRH entre 2015 et 2017 mettant en évidence les défaillances de certaines installations non conformes ; cependant, certains contrôles n'ont pu être effectués en raison du refus des propriétaires ou de leur absence.

Dans la perspective d'améliorer cette situation, des mesures doivent être prises pour garantir une évacuation des eaux usées vers le réseau collectif. Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer un contrôle obligatoire des systèmes d'assainissement collectif à l'occasion des cessions immobilières.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- Conscient de l'importance de corriger les défauts de raccordement des installations d'assainissement afin de limiter les sources de pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau
- Instaure à compter de ce jour l'obligation de procéder au contrôle des systèmes d'assainissement lors de la cession de chaque bien immobilier.
- Dit que ce contrôle sera réalisé par le vendeur
- Charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette mesure.

Mise à jour du tableau des effectifs :

En raison de l'augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un agent administratif à compter du 1^{er} janvier 2023, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel communal.

(délibération)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et les promotions internes. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 janvier 2021

Le Maire, propose à l'assemblée,

- **D'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un agent administratif, de 18 h hebdomadaires à 20 H** par semaine, à compter du 01/01/2023
- la modification du tableau des emplois à compter du 01/01/2023

TITULAIRES

| Filière - Grade | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|--|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | |
| Attaché | A | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif | C | 1 | 1 | 20/35h |
| Adjoint administratif principal de 1° classe | C | 1 | 1 | |
| TOTAL | C | 3 | 3 | |

| Filière - Grade | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|--|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| FILIERE TECHNIQUE | | | | |
| Adjoint technique principal de 1° classe | C | | | |
| Adjoint technique principal de 2° classe | C | 1 | 1 | |
| Adjoint technique | C | 3 | 3 | |
| TOTAL | | 4 | 4 | |

| Filière - Grade | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|-------------------------------------|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| FILIERE SANITAIRE et SOCIALE | | | | |
| ATSEM principal de 1° classe | C | 1 | 1 | 1 |
| ATSEM de 2° classe | C | 2 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 3 | 1 | 1 |

| Filière - Grade | Catégories | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont temps non complet |
|--|------------|-----------------------|-------------------|------------------------|
| FILIERE CULTURELLE | | | | |
| Assistant de conservation principal de 1° classe | B | 1 | 1 | |
| TOTAL | | 1 | 1 | |

CONTRACTUELS

| Filière technique | catégorie | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont TNC |
|------------------------------------|-----------|-----------------------|-------------------|----------|
| Adjoint technique | C | 3 | 3 | 2 |
| Filière sociale | catégorie | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont TNC |
| Agent social | C | 2 | 2 | 2 |
| Sans filière | catégorie | Effectifs budgétaires | Effectifs pourvus | Dont TNC |
| Agent de service et/ou d'entretien | C | 3 | 3 | 3 |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Castelmoron sur Lot, chapitre 012, article 6411 et 6413

Cérémonie du 11 novembre :

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 sera l'occasion pour la municipalité de célébrer également la mémoire de Monsieur Bernard GENESTOU, maire de Castelmoron sur Lot de 1977 à 2014. Une place portera désormais son nom, celle où il a vécu durant de très nombreuses années, où il a exercé son métier de pharmacien : la place centrale du village appelée communément place de la fontaine, place du jet d'eau, place de la halle, elle devient officiellement la place Bernard GENESTOU. Une plaque sera apposée ce 11 novembre 2022 à 11 h en présence de sa famille, de ses amis, d'élus qu'il a côtoyés et des nombreuses personnes qui l'estimaient. Le sénateur Jean-Pierre MOGA sera présent.

Un vin d'honneur sera offert ensuite à la mairie.

Inauguration du pôle sensoriel :

Cette nouvelle structure départementale, créée dans les locaux de la MFR, regroupe l'INJS (Institut National des Jeunes Sourds) et l'IRSA (Institut Régional des Sourds et Aveugles) qui occupaient auparavant des bâtiments communaux. Les travaux considérables ont coûté la somme de 400 000 €. Son inauguration est programmée ce 10 novembre à 16 h. quelques élus sont invités à y participer.

Travaux en cours : création du parking école primaire/cimetière :

Les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 14h30 ; les conditions climatiques exceptionnelles de ces dernières semaines ont permis au chantier d'avancer, au point d'avoir une avance de 2/3 semaines sur le calendrier prévisionnel, et ce, malgré les difficultés que l'entreprise EUROVIA a rencontrées pour évacuer les fondations très importantes de la plateforme. Le busage du Camuzol est un peu effondré par endroits, des bordures ont été posées le long de l'allée menant au cimetière. Les enrobés seront posés début décembre.

⇒ La communauté de Communes a procédé à la réfection de certains trottoirs en face du tri sélectif chemin de ronde (près de l'école maternelle), devant la gendarmerie ainsi que devant les tribunes de rugby

⇒ Les travaux dans les vestiaires du rugby sont en cours, le carrelage a été installé jusqu'à un mètre de haut afin de garantir la salubrité des locaux.

⇒ La Poste demande le remplacement de la porte d'entrée très lourde et non isolée ; la requête sera examinée par la commission des travaux.

⇒ Mr PREVOT informe les élus de la prochaine mise en place d'escaliers sur les berges du Lot, commandés il y a plusieurs mois.

Projets d'acquisitions :

⇒ Un moniteur avec logiciel intégré pourrait être installé à l'accueil du secrétariat, il permettrait de diffuser non seulement tous les affichages règlementaires, mais également des informations à l'attention de la population. (manifestations, coupures de courant, élections, etc). Un second écran pourrait remplacer le rétroprojecteur dans la salle du conseil municipal ; un devis déjà établi propose deux solutions, l'achat (environ 4800 € HT chacun) ou la location (1000 € HT par an chacun) ; dans les deux cas, cet investissement mérite réflexion et sera l'objet d'une étude comparative.

⇒ La salle TIVOLI de nouveau très sollicitée en cette période hivernale par les lotos des associations manque de matériels, notamment de tréteaux car ceux existants ont souffert des multiples manipulations pas toujours précautionneuses. Un devis est présenté (environ 7 000 € pour 200 exemplaires avec un chariot de transport). Il est suggéré d'acheter des tables pliantes à la place, moins coûteuses et complètes.

⇒ Faucardeuse : l'engin qui avait servi à couper les herbes envahissantes au port est en vente ; son achat permettrait de nettoyer régulièrement les zones impactées (bassin à flots du port mais aussi les espaces en aval du barrage) son prix 45 000 € HT mérite un déplacement pour l'inspecter. La commune pourrait alors proposer cette prestation contre participation à d'autres collectivités comme la commune du Temple sur Lot. Les entreprises spécialisées sont très rares et l'entretien du port est primordial. Cette opportunité pourrait répondre aux besoins de la commune.

A ce propos, les pontons du port Lalande sont en cours de contrôle depuis ce matin. Mr VIGNEAU se félicite d'avoir pu avancer la date d'intervention de l'entreprise qui est chargée de les sortir de l'eau afin d'accélérer leur expertise en vue de leur homologation. Le chantier devrait durer 15 jours.

⇒ Mme LIA demande si l'ordinateur du bureau des adjoints, défectueux, peut être remplacé ; Mme le Maire propose d'utiliser le portable acheté à l'occasion de l'ouverture du centre de vaccination.

Environnement : réorganisation du service de collecte des ordures ménagères par la CCLT:

Actuellement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est basée sur la taxe foncière sur le bâti ; la TEOMI, nouvelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative sera basée sur 2 critères : une partie identique à la précédente (foncier bâti) et la seconde basée sur le volume de déchets.

Jusqu'à présent, les déchets ménagers, très volumineux, étaient enfouis sur le site de Nicole, qui est désormais saturé et hors service ; Monflanquin a pris le relais mais sa saturation approche à grands pas. Il devient incontournable de modifier les comportements car le tri sélectif n'est toujours pas pratiqué par une grande majorité d'habitants. Mme le Maire précise que des composteurs sont toujours disponibles à la communauté de communes et incite chacun à se responsabiliser afin de réaliser un tri efficace et discipliné.

Une colonne supplémentaire sera installée début janvier pour collecter de nouveaux emballages (ex : pots de yaourts).

Le projet prévoit d'octroyer aux habitants du centre-bourg entre 15 et 20 livraisons annuelles par foyer, ce qui représente une collecte mensuelle environ. A chaque ouverture du système, un décompte sera enregistré, limitant les sacs non remplis. Tout dépôt au-delà du nombre attribué sera facturé, en conséquence il conviendra de bien remplir ses sacs de déchets.

D'un point de vue financier, ce projet, dont l'objectif est de diminuer le tonnage de déchets ainsi que les coûts engendrés par leur collecte, représentera un coût élevé pour la collectivité (CCLT), soit 314 575 € HT qui devra le répercuter sur les 9 centres-bourgs bénéficiaires de ce service. Une subvention de l'ADEME d'un montant de 147 141 € est attendue. Les frais de fonctionnement de 194 760 € qui comprennent le logiciel de gestion pour 58 800 € + l'enquête de dotation 99 960 € et la campagne de communication 36 000 € s'ajoutent à l'investissement qui se situera entre 377 490 € et 689 250 € TTC selon les solutions choisies par les communes.

Afin d'organiser la collecte, deux scénarios sont proposés ; acquérir des abribacs (containers masqués par des cadres métalliques, ou positionner des colonnes enterrées ou semi-enterrées. Pour Castelmoron sur Lot, la 2^{ème} solution semble préférable tant d'un point de vue esthétique que fonctionnel. 17 colonnes seront nécessaires pour notre centre- bourg.

Quant aux zones rurales, une collecte de containers individuels pucés tous les 15 jours sera effectuée. Cette étude estimative sera affinée prochainement.

A ce jour le conseil municipal doit se positionner sur le type de contenants à envisager. Les élus, après en avoir délibéré, décide d'opter pour la pose de colonnes enterrées (voire semi-enterrées si l'insertion totale n'est pas techniquement réalisable dans certains secteurs).

Goûter de Noël :

Une réunion du CCAS est fixée au mercredi 16 novembre 2022 à 14h30 afin d'organiser l'après-midi récréative dédiée aux retraités de plus de 65 ans. Mr PREVOT demande si les colis offerts les deux années précédentes seront reconduits ;

Questions diverses

- ⇒ Après presque 30 ans de services, Mr et Mme MOLINA, gérant du restaurant et café du commerce ont fait valoir leurs droits à la retraite. L'établissement est donc fermé depuis le mois d'octobre jusqu'en avril date à laquelle le nouvel acquéreur a prévu d'ouvrir. Pour pallier cette rupture, l'association Casteljoie et quelques bénévoles proposent d'ouvrir un café temporaire sous la halle les mercredis matins de 9 h à 12 h et d'y vendre des boissons chaudes accompagnés de gâteaux. Les élus valident cette proposition ; le chalet communal servant en été sera installé sous la halle dès la semaine prochaine.
- ⇒ Mme CZWOJDRAK établit le compte rendu du dernier conseil d'école primaire : les parents d'élèves demandent des explications quant à la nouvelle tarification des repas occasionnels ; des précisions lui sont apportées afin de les transmettre au prochain conseil. Une demande de panneau d'affichage plus grand est présentée et acceptée. Il est également demandé si un audit énergétique est réalisé (fait par le SDEE47 il y a quelques années); Mme le Maire rappelle que des mesures ont été prises comme le remplacement des ampoules énergivores au profit de modèles à leds et l'isolation des tuyauteries. Elle réaffirme l'engagement de la commune, gestionnaire attentive aux dépenses d'énergies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.